DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE À L'ÉCOLE 25.044

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil
en réponse
au postulat 22.108 « Développement de l'éducation physique et sportive à l'école »

(Du 19 novembre 2025)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

RÉSUMÉ

L'école obligatoire neuchâteloise s'organise dans le respect des contenus et des objectifs du plan d'études romand (PER). Ce dernier constitue un projet global de formation de l'élève dans lequel l'éducation physique trouve sa place parmi plusieurs autres domaines disciplinaires. Le mouvement est valorisé bien au-delà de l'application stricte de cette discipline.

L'éducation physique et la promotion du mouvement et du sport tiennent une place importante dans l'école obligatoire neuchâteloise. Cette dernière remplit largement la mission qui lui est confiée en la matière en collaboration avec ses partenaires institutionnels.

La grille horaire des classes du canton comprend trois périodes d'éducation physique et respecte ainsi les exigences fédérales. Le corps enseignant concerné est dûment formé à cette discipline. Des actions de formation continue sont financées par le canton, notamment à l'adresse des généralistes enseignant l'éducation physique, comme dans l'optique de la valorisation du mouvement dans les activités scolaires.

De nombreuses actions visant à favoriser le mouvement ou le sport auprès des élèves sont mises en œuvre par le canton ou avec son appui logistique, directement par les cercles scolaires ou à l'initiative de partenaires de l'école. Il en va ainsi, par exemple, du sport scolaire facultatif ou de la Journée suisse du sport scolaire, subventionnés par le service cantonal des sports (SSPO).

Enfin, le canton soutient également la relève dans le sport d'élite au travers des programmes Sports-Art-Études, en vigueur tant dans l'enseignement obligatoire que dans les écoles du secondaire 2 qui proposent également un dispositif destiné aux personnes qui optent pour la formation professionnelle en mode dual (Sports-Arts-Apprentissage).

1. INTRODUCTION

Le présent rapport vise à répondre au postulat 22.108, du 23 janvier 2022, « Développement de l'éducation physique et sportive à l'école », accepté par le Grand Conseil le 22 février 2022 par 95 voix contre 2, dont la teneur est la suivante :

Postulat

22.108
23 janvier 2022
Postulat de M. Patrick Erard
Développement de l'éducation physique et sportive à l'école

Postulat initialement déposé sous forme de motion

Nous demandons au Conseil d'État de procéder à une évaluation des voies et moyens pour offrir aux enfants des écoles une éducation physique et sportive quantitativement et qualitativement la meilleure possible.

Développement

L'importance du mouvement et de l'activité physique n'est plus contestée. Les bienfaits en termes de santé physique, psychique et sociale, ainsi qu'en termes d'amélioration des résultats scolaires sont corroborés dans de nombreuses études.

L'Ordonnance fédérale sur l'encouragement au sport (OESP), article 49 « Nombre de leçons », alinéas 1 et 2, précise que l'activité physique doit être intégrée dans l'enseignement quotidien des deux premières années d'école (1H-2H) et comporter trois leçons hebdomadaires aux degrés primaire et secondaire 1.

Comme l'enseignement à l'école obligatoire est de la compétence des cantons, nous observons des différences, et ceci jusqu'au niveau des cercles scolaires, où le contexte local dicte parfois des solutions imparfaites.

Il arrive que le cours d'éducation physique ne soit pas donné pour des questions d'organisation, comme le manque de salles ou des conditions météorologiques défavorables. Il faut également rappeler que les enseignant-e-s généralistes ont une formation limitée dans cette branche, qui exige une préparation et un engagement particulier. On observe également que les camps de sport sont parfois « sacrifiés », en particulier depuis que l'école doit prendre en charge une bonne partie du financement.

Considérant l'importance du mouvement et du sport pour le développement des capacités motrices, physiologiques et sociales de notre jeunesse, nous demandons au Conseil d'État de procéder à une évaluation exhaustive de la situation et de proposer des solutions d'amélioration où cela s'avère nécessaire.

De plus, dans le cadre des réflexions menées sur l'école à journée continue (MAÉ), nous prions le gouvernement de proposer des solutions allant vers un développement de l'activité physique des enfants et des jeunes.

Signataires : Patrick Erard, Niel Smith, Armin Kapetanovic, Adriana Ioset, Barbara Blanc, Brigitte Neuhaus, Céline Barrelet, Cécile Guinand, Manon Roux, Cloé Dutoit, Emma Combremont, Monique Erard, Brigitte Leitenberg, Julien Noyer, Béatrice Haeny, Anne Bramaud du Boucheron.

2. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Pour commencer, il convient de rappeler deux des conclusions relatives aux enfants et adolescent-e-s contenues dans le rapport « Sport Suisse 2020 – Activité et consommation sportives de la population suisse[1] » établi par l'Office fédéral du sport (OFSPO) :

[1] https://backend.baspo.admin.ch/fileservice/sdweb-docs-prod-baspoch-files/files/2023/10/31/f4764fb9-8adc-4ec4-8321-4ce0f61853f1.pdf

- les leçons d'éducation physique obligatoires et le sport scolaire facultatif obtiennent de très bonnes notes de la part des élèves, qui y trouvent une source de motivation pour pratiquer une activité sportive ;

- l'offre d'activités est large et diversifiée, comprenant les activités physiques durant les récréations, les leçons en mouvement, les journées sportives et de jeux, ainsi que les camps de sport scolaire.

Ces éléments montrent clairement que l'école obligatoire assure un enseignement de l'éducation physique de qualité.

Dans le canton de Neuchâtel, cette discipline fait l'objet d'une attention particulière, sachant que l'un de ses rôles principaux consiste à donner aux élèves le goût du mouvement et de l'activité sportive.

3. SITUATION ACTUELLE

Pour répondre à la demande du postulat de procéder à une évaluation exhaustive de la situation et de décrire le plus fidèlement possible la situation de l'enseignement de l'éducation physique dans les classes du canton, une enquête a été menée auprès des treize centres scolaires. Les considérations ci-dessous intègrent les réponses apportées à ce questionnaire.

3.1 Grille horaire

Les trois périodes exigées par la Loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique figurent à la grille horaire de l'école obligatoire neuchâteloise. Un seul centre sur treize mentionne ne pas avoir pu respecter intégralement cette exigence en raison de contraintes liées à la disponibilité des salles. Dans deux centres scolaires, le manque de salles spéciales génère des difficultés à hauteur de 7% des périodes. Dans ces cas, l'enseignement est assuré en extérieur ou par le recours à des solutions locales ; les périodes figurant à l'horaire sont donc régulièrement dispensées.

Les périodes d'éducation physique sont données par des généralistes dûment formé-e-s et certifié-e-s aux deux premiers cycles et par des enseignant-e-s de branche spéciale au cycle 3. Il peut arriver que ces dernières et ces derniers interviennent également aux cycles 1 et 2 pour pallier des décharges pour raison d'âge ou pour permettre une organisation de l'enseignement la plus pertinente possible. Le recours à des enseignant-e-s de branche spéciale aux deux premiers cycles ne trouve donc pas sa raison d'être dans une insuffisance des prestations des généralistes. Un seul centre scolaire évoque en effet une situation dans laquelle l'enseignant-e préfère ne pas dispenser toutes les périodes prévues à l'horaire. La direction de ce centre est consciente du problème et prend les mesures nécessaires pour y remédier.

Au cours de l'année scolaire, des séquences de natation ou de patinage sont dispensées en fonction de la disponibilité des infrastructures. Tous les centres scolaires assurent cet enseignement, majoritairement sous forme de modules répartis sur toute la scolarité. La dotation s'avère évidemment inégale d'un centre à l'autre, les bassins n'étant pas répartis équitablement sur le territoire. Planifiés localement, ces modules ne peuvent pas toujours être organisés sur les périodes d'éducation physique prévues à l'horaire de la classe. Dans ces cas-là, pour environ un tiers des centres scolaires, les élèves peuvent donc bénéficier, l'espace de quelques semaines, d'un nombre de périodes hebdomadaires d'éducation physique plus élevé que la dotation prévue

3.2 Locaux

Les autorités scolaires régionales sont responsables de l'organisation de l'enseignement, depuis la gestion des ressources humaines jusqu'à la mise à disposition des locaux nécessaires.

Les échanges constants des services concernés avec les milieux sportifs et les communes confirment un manque de salles de sport, variable selon les communes, mais à l'origine, entre autres, de difficultés à dispenser l'entier des leçons d'éducation physique dans des locaux idoines.

L'enquête réalisée auprès des centres scolaires montre qu'entre 3% et 15% des périodes d'éducation physique ne peuvent pas être dispensées dans des salles de sport. Les autorités scolaires communales, chargées de veiller à ce que les trois périodes hebdomadaires soient régulièrement assurées, recourent à des solutions de remplacement qui se répartissent équitablement entre des activités menées à l'extérieur et l'accès à d'autres infrastructures (salles de rythmique, bassin de natation, patinoire, salle d'escalade, etc.). L'enquête confirme que ces solutions sont effectivement mises en œuvre.

À l'heure actuelle, des projets de construction de salles de sport sont envisagés par les communes, ce qui viendra compléter de manière significative l'offre existante.

Il convient ici de rappeler que le Grand Conseil, en réponse à l'initiative « 1% pour le sport », a décidé d'investir 4 millions de francs pour financer des projets relevant de la mise en œuvre du concept cantonal du sport et 32 millions de francs pour subventionner les infrastructures sportives d'importance cantonale ou régionale. Dans certaines situations, ces infrastructures sportives pourraient également être mises à disposition des écoles.

3.3 Formation de base et formation continue

Pour chaque discipline du plan d'études, la formation des généralistes diffère de celle des enseignant-e-s spécialistes ou de branches spéciales, cette catégorie incluant les enseignant-e-s d'éducation physique. La formation de base des généralistes leur assure une maîtrise suffisante de toutes les disciplines pour être à même de répondre aux attentes du plan d'études romand et cela vaut aussi pour l'éducation physique.

Depuis 1984, un dispositif de conseil et de formation continue, en collaboration avec la HEP-BEJUNE, a été mis en place, avec pour objectif de maintenir la motivation et de renforcer les compétences des généralistes enseignant l'éducation physique. Encadrée par une personne responsable de la coordination, une équipe de conseillères et conseillers en éducation physique (EPH) intervient auprès du corps enseignant en proposant un appui « sur mesure » afin de répondre au plus près à ses besoins. Ce soutien va de la réalisation de leçons de démonstration sur des thèmes choisis par les enseignant-e-s à l'aide à la planification de l'enseignement pour des groupes ou des collèges entiers. Constamment innovante et au fait des développements de la discipline comme de son cadre d'application, cette offre rencontre un vif succès depuis quarante ans. L'équipe de conseil produit au surplus de nombreuses ressources destinées aux généralistes (capsules vidéo, supports didactiques, etc.).

La cohérence des actions des conseillères et des conseillers EPH avec le cadre donné par le service de l'enseignement obligatoire (SEEO) est assurée par la personne responsable de la coordination. Cette tâche touche des domaines tels que la promotion du mouvement en classe, la prévention et la promotion de la santé, l'évaluation, l'école pour toutes et tous ou encore l'intégration des nouvelles technologies, par exemple.

Il s'agit ici d'un appui hors du commun. En effet, aucune autre discipline du plan d'études ne bénéficie d'un tel soutien, à l'exception de la musique, mais sous une forme légèrement différente.

La personne responsable de la coordination collabore étroitement avec le SSPO dans la mise en œuvre du concept stratégique et des plans d'action favorisant le sport et l'activité physique à l'école et en promouvant toutes les activités ou les projets en la matière. Elle participe aux travaux de la commission « éducation physique et sportive » de la Conférence romande et tessinoise du sport. Elle soutient enfin les axes concernant l'éducation physique dans les filières académiques et professionnelles définis au niveau du secondaire 2 par le service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO).

La HEP-BEJUNE, quant à elle, organise chaque année de nombreuses formations continues dans le domaine du mouvement, destinées aux généralistes et aux spécialistes.

De plus, la HEP-BEJUNE a participé à l'élaboration de PROJEPS, un nouvel outil destiné à l'éducation physique. Sa mise en œuvre sera accompagnée d'une formation continue qui touchera prochainement l'ensemble du corps enseignant en charge de l'éducation physique.

3.4 Promotion du mouvement

Sous l'égide de la formation continue de la HEP-BEJUNE, le programme « Youp'là Bouge à l'école ! » est proposé au corps enseignant de 1ère et 2e années depuis 2012. Ce concept propose un aménagement des classes propice au mouvement et forme les enseignant-e-s à son intégration dans leur enseignement. Environ 150 titulaires ont déjà profité de cette offre dans le canton de Neuchâtel, soit 57% des personnes actives en 1ère et 2e années. À l'issue de leur formation, un montant de 500 francs leur est alloué par le canton pour l'acquisition de matériel favorisant les apprentissages en mouvement dans leur salle de classe. Cette approche est étendue depuis trois ans au corps enseignant de la 3e à la 8e année avec une formation au concept « L'école bouge », promu par Swiss Olympic. Les trois quarts des centres scolaires comprennent des enseignant-e-s engagé-e-s dans ces projets.

L'investissement cantonal dans la promotion du mouvement prend également d'autres formes. Le programme « À pied, c'est mieux ! », actif depuis 1999, encourage les parents à renoncer à transporter leur enfant en voiture et à privilégier les trajets à pied. La mesure la plus concrète consiste à aider ces mêmes parents à organiser, gérer et pérenniser des pédibus, soit des trajets à pied en groupe accompagnés par un ou plusieurs parents. Dans le canton, bon an, mal an, c'est une trentaine de lignes pédibus qui sont actives dans près de trente localités. Une centaine de familles sont impliquées chaque année et environ 150 enfants se rendent à l'école chaque jour sous cette forme. Cette opération est le fruit d'une collaboration du SEEO avec le service de la santé publique (SCSP) et elle bénéficie du subventionnement de Promotion Santé Suisse.

De plus, les offres externes sont régulièrement diffusées et valorisées auprès des écoles. Il en est ainsi du sport scolaire facultatif, subventionné par le canton via le service cantonal des sports (SSPO) – qui pourrait potentiellement être intensifié avec le développement de MAÉ – ou encore du programme « L'école bouge » promu par Swiss Olympic. D'autres initiatives ponctuelles sont également encouragées et soutenues par le SEEO. À titre d'exemple, le jubilé de Jeunesse & Sport s'est adressé à tous les élèves du canton. Il leur a permis, entre autres, de participer au projet « Saute ! saute ! saute ! » élaboré par une association de maîtresses et maîtres d'éducation physique ; les élèves se sont alors familiarisé-e-s avec la corde à sauter et ont développé leur aisance dans l'usage de cet objet tout simple avec lequel le mouvement peut très facilement prendre place à tous les moments de la journée. En 2022, ce défi a permis de dépasser le nombre de 1'722'635 sauts. L'année suivante, la même association a proposé au corps enseignant de renouveler l'expérience en intégrant la corde à sauter dans des leçons d'éducation physique, puis de procéder à une séquence durant laquelle les sauts des élèves sont à nouveau décomptés. Elle a intitulé son projet « Baromètre de la corde à sauter » et compte l'inscrire dans la durée. Le SEEO soutient ces projets et veille à en informer les directions des centres scolaires. Le SSPO a également contribué à donner une visibilité plus grande à cette action, en faisant participer les lauréat-e-s du Mérite du sport neuchâtelois durant un échange avec quelques classes au printemps 2024. Cette action très simple mais très bénéfique sera reconduite à l'avenir.

3.5 Projets locaux

En dehors du respect de la grille horaire, les écoles, voire les enseignant-e-s, décident des projets dans lesquels elles et ils entendent s'engager parmi ceux relayés par le canton. S'ajoutent à ces offres de très nombreuses actions mises en œuvre localement pour encourager le mouvement chez les élèves. Cela va de l'aménagement des cours d'école à l'organisation de camps de sport d'été ou d'hiver en passant par des sorties et des courses d'école intégrant bien naturellement des trajets à pied ou des activités sélectionnées (sorties à vélo, piscine, accrobranche, etc.). Dans plusieurs cercles scolaires, des membres du corps enseignant pratiquent l'école en forêt ou organisent un rituel matinal qui consiste à interpréter une chorégraphie tous les matins dans la cour du collège. La plupart des cercles scolaires mettent sur pied de véritables projets d'établissement liés au mouvement, comme le Campus Tour du Centre scolaire de Val-de-Ruz (CSVR), le Triathlon de l'École obligatoire région Neuchâtel (éorén) ou les journées sportives traditionnelles de fin d'année scolaire. On relève également la mise en œuvre de soutien en natation destiné aux élèves peu à l'aise dans cet élément. Établir une liste exhaustive de tous les projets menés par les cercles ou les

centres scolaires et par les titulaires ne permettrait de disposer que d'une image figée à un moment donné. Les offres se transforment en permanence et se complètent au gré de la créativité et de l'énergie du corps enseignant.

Selon les retours de l'enquête évoquée plus haut, tous les centres scolaires organisent des camps de sport d'hiver. Onze centres proposent des camps polysportifs, six des camps itinérants et sept d'autres formes de camps (camps verts par exemple). Dans ce cadre, les élèves partent entre deux et onze fois durant leur scolarité, mais en moyenne cinq fois.

Tous les centres scolaires organisent également des joutes sportives annuelles. Selon les centres, elles s'adressent aux élèves du cycle 3 (un centre), des cycles 2 et 3 (sept centres) ou à tous les élèves (cinq centres).

Quatre centres font état d'autres programmes d'encouragement au mouvement (Fit-4-Future, journées de ski de fond en 6e année, jardin des neiges, initiation au Low-T-Ball, participation à la caravane Cologna, etc.). Les offres de sport scolaire facultatif, soutenues par le SSPO, sont également exploitées par certains centres scolaires. Elles s'ajoutent aux activités complémentaires facultatives (ACF) qui comprennent souvent des propositions à caractère sportif.

Enfin, le projet pilote Ma journée à l'école (Maé) inclut moult activités en collaboration avec des associations du domaine du sport. Un bilan du projet pilote est attendu après trois ans de mise en œuvre. Il sera l'occasion d'évaluer l'offre liée aux activités physiques proposées.

Il importe enfin de signaler que toutes les offres rappelées ci-dessus viennent en sus des trois périodes d'éducation physique figurant à la grille horaire.

3.6 Promotion des talents

Pour terminer, il convient de rappeler que l'encouragement à la pratique du sport passe également par la mise en valeur des élèves au potentiel prometteur. L'arrêté concernant le programme Sports-Arts-Études (SAE) dans la scolarité obligatoire fixe un cadre qui soutient les jeunes sportives et sportifs, comme leurs camarades artistes. Le dispositif évolue et se développe constamment en collaboration avec le SSPO et les partenaires associatifs.

Chaque année, plus de 300 élèves au talent reconnu dans leur discipline bénéficient du statut SAE qui leur permet de concilier au mieux leur scolarité avec leur évolution sportive. Tous les centres scolaires du canton comptent de jeunes talents dans leurs rangs.

Dans huit disciplines, des centres régionaux de performance (CRP) sont mis sur pied par les entités sportives concernées en collaboration étroite avec deux centres scolaires. Les élèves au talent le plus prometteur sont ainsi réuni-e-s au collège du Mail, à Neuchâtel, et au collège des Crêtets, à La Chaux-de-Fonds. Ces deux centres scolaires détiennent le label « Swiss Olympic Partner School », témoignant ainsi de leur engagement envers la promotion des talents sportifs.

4. POINTS D'AMÉLIORATION

Il ressort de ce qui précède que les trois heures à la grille horaire sont dans leur très grande majorité dispensées à satisfaction. Cependant, des améliorations doivent encore pouvoir être mises en œuvre.

- sensibiliser à l'importance ;
- visibiliser davantage l'offre à disposition ;
- encourager les échanges de pratique entre centres ;
- poursuivre la mise en œuvre du concept cantonal du sport.

5. CONCLUSION

En conclusion, nous pouvons affirmer que les élèves neuchâtelois-es bénéficient d'un enseignement de qualité, en adéquation avec le plan d'études romand et en constante évolution. Cela est également valable pour l'éducation physique. Ils et elles ont accès à une offre variée qui leur permet de découvrir le plaisir du mouvement et de profiter de ses bienfaits. L'État, dans le cadre de ses prérogatives et en collaboration avec ses partenaires, veille constamment à perfectionner et élargir tout ce qui peut l'être, attaché à l'importance du mouvement pour la population en général, et pour les plus jeunes en particulier. Les autorités scolaires régionales sont pleinement conscientes de leur responsabilité et œuvrent pour garantir que l'enseignement de l'éducation physique soit dispensé régulièrement et dans les meilleures conditions possibles. Elles ont à cœur de rassembler leurs élèves à l'occasion de manifestations locales qui font souvent la part belle au mouvement et font évoluer leurs pratiques et leurs projets en comptant sur un corps enseignant engagé, créatif et disponible. Les projets de construction d'infrastructures sportives actuellement à l'étude dans les communes participeront à l'effort d'amélioration continue dans le domaine.

Le Conseil d'État vous propose donc de prendre acte du présent rapport et de classer le postulat 22.108, du 23 janvier 2022, « Développement de l'éducation physique et sportive à l'école ».

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 19 novembre 2025

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,	*La chancelière,*
C. GRAF	S. DESPLAND